



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

APL

Question écrite n° 106293

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la problématique d'attribution des prestations sociales aux couples divorcés ayant des enfants. En effet, aujourd'hui, en cas de divorce avec une situation de garde alternée des enfants du couple qui se sépare, il est prévu de partager entre les parents le montant des allocations familiales. Or la législation ne prend pour l'instant pas en compte le cas des autres prestations sociales, notamment l'aide personnalisée au logement (APL). Sachant qu'une séparation implique quasi-automatiquement un problème de logement, pour l'un des parents (et parfois les deux !) il semblerait cohérent et équitable de rendre aussi possible un partage de l'APL entre les deux parents. Aussi il souhaite savoir si le ministère envisage une amélioration de la législation à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106293

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)